

Une nouvelle PDG à la CCQ - LE GOUVERNEMENT NOMME MADAME DIANE LEMIEUX

MONTREAL, le 25 janv. 2011 /CNW Telbec/ - La Commission de la construction du Québec (CCQ) sera désormais dirigée par madame Diane Lemieux. C'est ce qu'a annoncé ce matin la ministre du Travail, M^{me} Lise Thériault.

« Lors du départ de monsieur Ménard, j'ai indiqué que nous allions agir avec célérité et marquer un changement important qui nous permettrait d'améliorer le fonctionnement de la CCQ. Reconnue pour son franc parler, ses qualités de gestionnaire, sa rigueur, sa droiture et sa capacité à manier l'art du compromis sans ne jamais céder à la compromission, Diane Lemieux possède toutes les qualités que je recherchais pour donner un nouveau souffle à cette organisation », a indiqué la ministre Thériault.

Le mandat

La ministre du Travail a donné un mandat très précis à la nouvelle présidente-directrice générale :

- s'assurer que les fonds confiés à la CCQ par les travailleurs et les employeurs de l'industrie de la construction soient gérés avec rigueur et transparence;
- poursuivre et intensifier les actions de la CCQ pour assainir l'industrie de la construction;
- formuler au gouvernement, toutes les recommandations qu'elle jugera pertinentes pour améliorer le fonctionnement de la CCQ.

« La mission et les pouvoirs importants dévolus à la CCQ font en sorte qu'elle est un maillon fondamental pour le bon fonctionnement de l'industrie de la construction. Ce maillon ne peut être ni faible, ni vulnérable. C'est ce à quoi je m'emploierai, comme présidente-directrice générale. J'ai toujours été une femme d'action et de défis pour qui le service public et le respect des institutions étaient primordiaux. C'est avec enthousiasme que j'entends remplir mon mandat. Pour y parvenir, je serai guidée par l'éthique, l'efficacité, la saine gestion, la rigueur et le respect », a souligné madame Lemieux.

Depuis octobre 2009, le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs mesures concrètes pour notamment, lutter contre la collusion, la corruption et le travail au noir dans l'industrie de la construction. La CCQ fait partie d'une coalition de ministères et d'organismes gouvernementaux qui oeuvrent conjointement, pour lutter contre la criminalité.

« Mes collègues et moi-même travaillons quotidiennement, chacun dans nos ministères, pour trouver, et mettre en application des solutions, qui nous donneront les meilleurs résultats pour barrer la route aux différents acteurs de l'industrie qui ont, ou qui pourraient, avoir des pratiques malhonnêtes et frauduleuses. Ultimement, ce que nous voulons tous, c'est que l'industrie de la construction puisse fonctionner à plein régime, de façon optimale et surtout, dans le respect de nos lois », a conclu la ministre Thériault.

Rappelons que l'industrie de la construction emploie 146 000 travailleurs et génère des retombées économiques importantes pour le Québec.

[Other press releases disseminated by this organization](#)

[Send this page to an email address](#)



© Gouvernement du Québec, 2009